

ANTIBES

## SITE NATUREL DU CAP D'ANTIBES

Alpes Maritimes

2

Site Inscrit

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

## Site Inscrit

Arrêté du 20 décembre 1966

## Propriété

Publique et privée

## Superficie

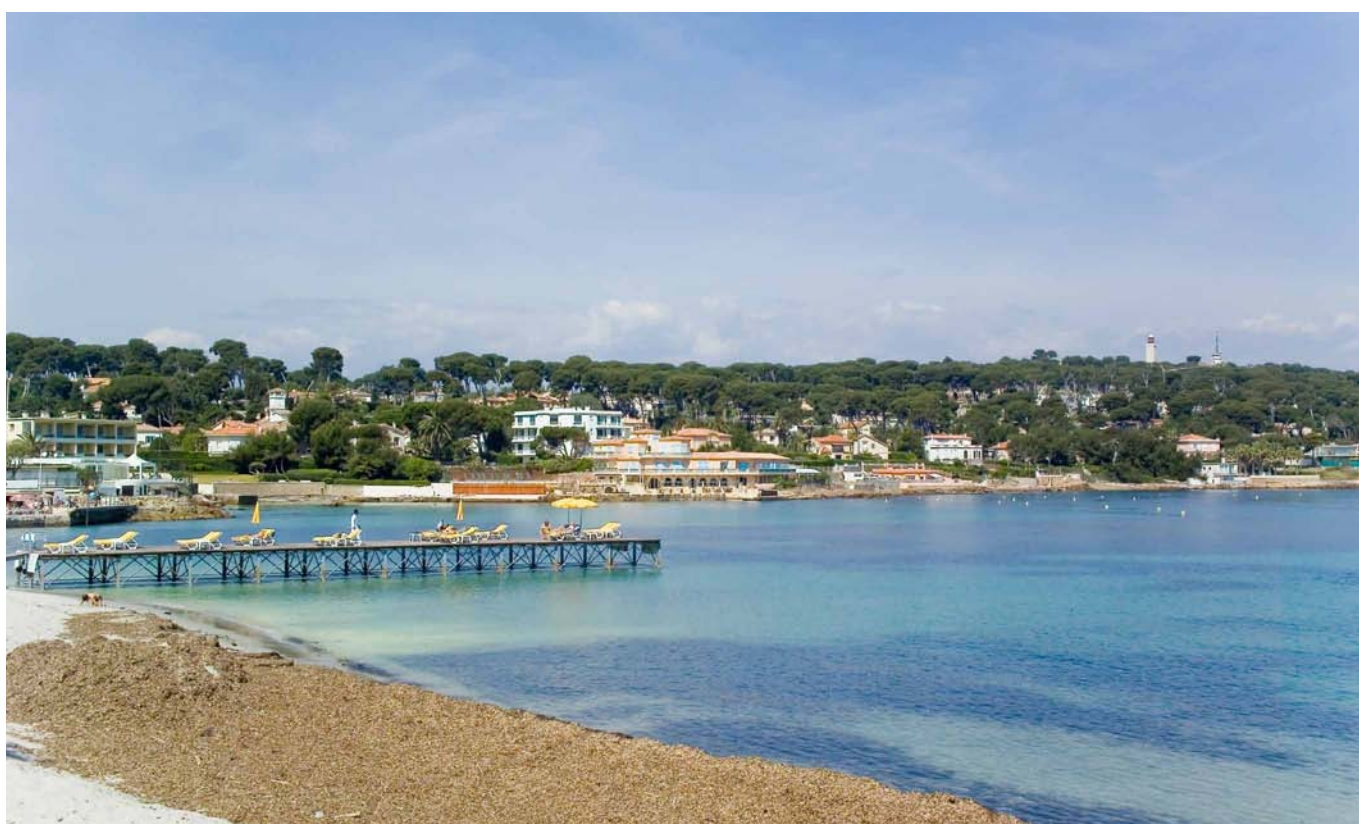
458 ha

## Autres mesures de protection concernant le site

- MH inscrit Villa André Bloc (16/11/1989)
- MH inscrit Eglise ND de la Garoupe (29/10/1926)
- SC Quartiers Notre-Dame, de la Pinède et Bacon (03/05/1913)
- SC Domaine public maritime constituant la cote du Cap d'Antibes (30/10/1958)
- SI Bande côtière de Nice à Théoule (10/10/1974)

## Autres protections au titre des sites sur la commune

- SI Partie de la vieille ville d'Antibes, port et anse St Roch (20/07/1967)
- Zone de Protection Fort Carré d'Antibes (19/10/1976)



## COMPOSANTES DU SITE

## Motivation de la protection

«Si du plateau de la Garoupe, presque au centre de la presqu'île, on dispose de vues splendides, depuis la chapelle Notre Dame, le phare et le sémaphore, vers la pointe de Saint Tropez, les dentelures de l'Estérel et les Grandes Alpes, le panorama vers le golfe Juan, les hauteurs de Cannes, la Croisette et les îles de Lérins n'en est pas moins remarquable lorsqu'on se trouve à hauteur de la pointe de la batterie de Graillon, de même que les vues sur Antibes, le Fort Carré et la côte jusqu'au Cap Ferrat sont en tous points de premier ordre à partir de la pointe Bacon. C'est dire l'intérêt particulier que présente la totalité du Cap d'Antibes, et donc la presqu'île d'Antibes en son entier (...). » Extrait du rapport de M. Boudillon, Recenseur des Monuments Anciens et Sites du 14 Avril 1966.

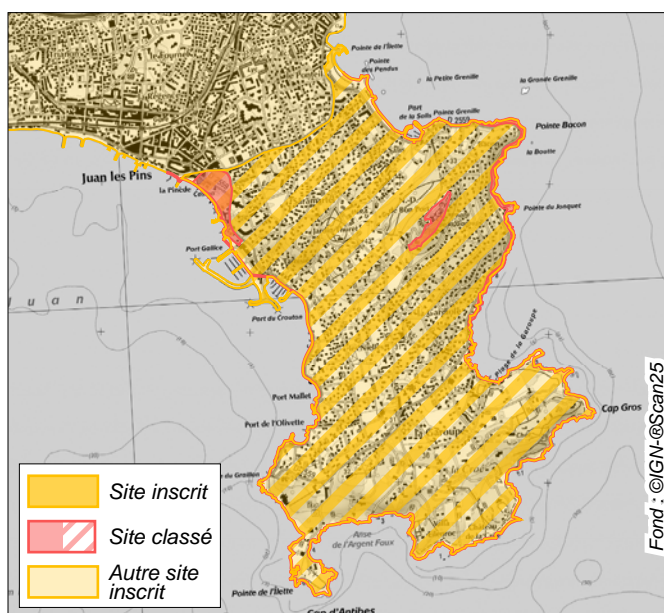
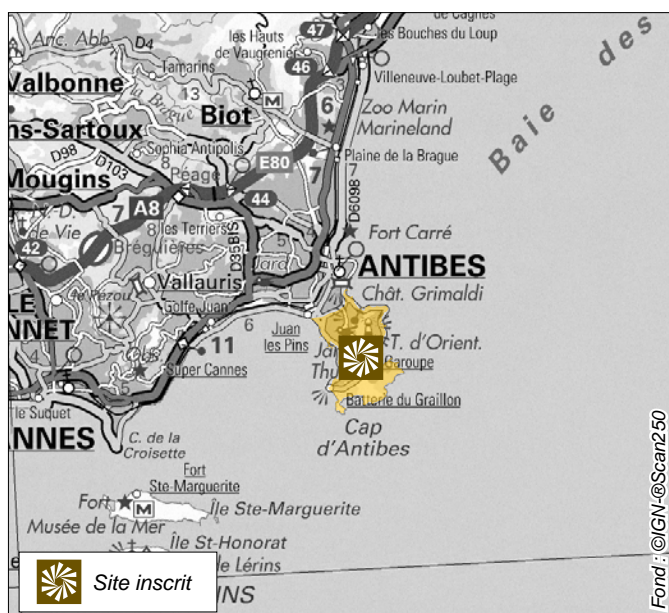
La presqu'île d'Antibes s'est développée à partir du milieu du XIXème siècle, bénéficiant d'une notoriété importante auprès de touristes aisés venant de toute l'Europe, qui bâtirent de luxueuses demeures telles les châteaux de la Croë et de la Garoupe, les villas Thuret (jardin botanique de l'INRA), du Clocher, Sous le Vent, et Eilenroc (propriété municipale avec un parc de 11 ha). Tout au long du XXème siècle des architectes de renom conçoivent des villas de différents styles contemporains, apportant ponctuellement une touche de diversité et de qualité architecturale. Au milieu des années 1960 la mise sous serres des cultures florales s'est généralisée, modifiant la nature du paysage de la presqu'île.

## Etat actuel / Observations

Le Cap d'Antibes a conservé l'ensemble de ses vues panoramiques grandioses vers le grand paysage que ce soit depuis l'église Notre Dame vers Antibes, la batterie de Graillon vers la baie de Juan les Pins et la pointe Bacon vers Antibes, les Alpes et la Riviera. Les vues sont en général situées sur l'espace routier littoral (RD 2559 de la pointe d'Ilette à la plage de la Garoupe par la pointe Bacon, à l'est, entre les ports de l'Olivette et Gallice à l'ouest), ou encore sur le sentier littoral dit des contrebandiers entre la plage de la Garoupe et l'anse de l'Argent Faux. Aux abords de ND de Bon Repos le panorama s'ouvre largement vers le nord. Depuis les voies de desserte intérieure sur la presqu'île, la densité du tissu urbain pavillonnaire, des haies et plantations, bloquent les vues vers l'extérieur. La présence de villas de grande qualité architecturale atténue la banalisation de ce site à l'intérieur des terres. Les cultures florales font désormais place aux villas et résidences. Les grands domaines «historiques» subsistent néanmoins entre la batterie de Graillon et la plage de la Garoupe (hôtel Eden Roc, Eilenroc, Créé, Garoupe).

Par décision du Conseil Municipal du 29/11/2012, une étude a été engagée visant à la création d'une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine. Cette AVAP se substituera dans ses effets au Site Inscrit.

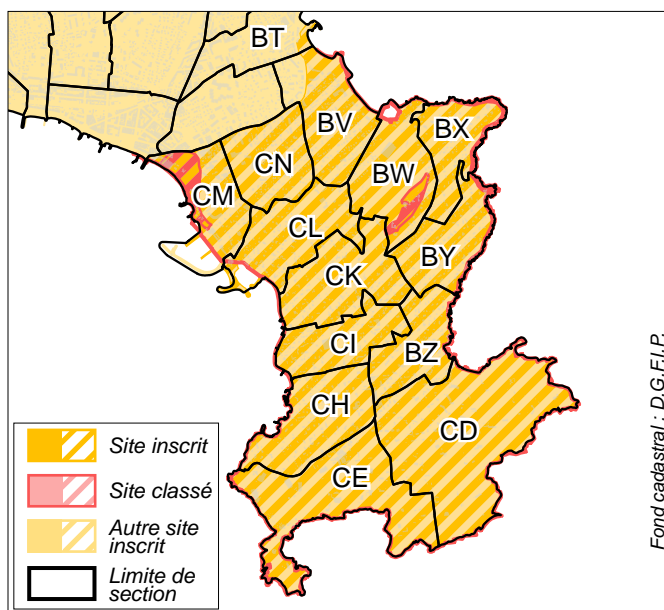
### LOCALISATION ET PÉRIMÈTRE



### Arrêté du 20 décembre 1966

Est inscrit à l'inventaire des sites pittoresques du département des Alpes Maritimes, l'ensemble formé sur la commune d'Antibes par le site naturel du Cap d'Antibes et délimité comme suit : la presqu'île définie, dans le sens des aiguilles d'une montre, par la ligne littorale partant de la pointe de l'Ilette au Nord et se poursuivant par la plage et le port de la Salis, par la pointe Bacon, la plage de la Garoupe, le Cap Gros, le Cap d'Antibes proprement dit, la pointe de la Batterie de Graillon, la pointe du Crouton, le Casino de Juan-les-Pins, puis par la ligne formée au droit de ce dernier établissement, par le chemin des Sables jusqu'à son intersection avec le boulevard du Cap, ledit boulevard du Cap jusqu'à la route nationale n°559 (boulevard James Wyllie) et la pointe de l'Ilette, point de départ.

La délimitation de ce site correspond sur le **cadastre actuel** aux références suivantes : sections BW, BX, BY, BZ, CD, CE, CH, CI, CK, CL, Cm, CN en totalité, BT pour partie. Section BV parcelles n°1, 7, 8, 10 à 17, 20, 23 à 27, 29 à 32, 34, 37 à 39, 45, 47 à 66, 69, 70, 72 à 77, 79 à 109, 111, 114 à 116, 118 à 126, 128 à 144, 151 à 153, 157 à 160, 162 à 172, 174 à 176, 178 à 184, 187 à 190, 192, 193, 195, 197 à 204, 206 à 208, 244 à 247, 249, 251 à 256, 258, 259, 270, 284, 286 à 289, 293, 297 à 303, 309, 310, 317, 320, 321, 326, 329, 399 à 404, 406 à 411, 413 à 416, 418 à 421, 425, 428 à 430, 432, 434, 436 à 450, 453 à 460, 463, 464, 999.



Report du périmètre sur le cadastre actuel